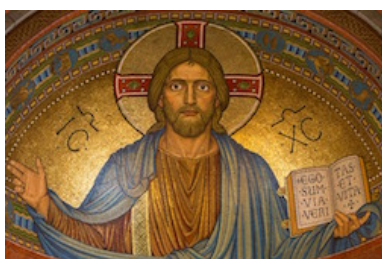


<http://www.eglisealareunion.org/?Le-pape-Francois-vient-d-instituer-le-Dimanche>

Le pape François institue le Dimanche de la Parole de Dieu

- Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 1er octobre 2019

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Le pape François vient d'instituer le Dimanche de la Parole de Dieu. Celui-ci sera célébré chaque année le 3e dimanche du Temps ordinaire c'est à dire vers la fin janvier. Le Pape espère que ce jour solennel permettra « par dessus tout de faire revivre à l'Église le geste du Ressuscité qui ouvre également pour nous le trésor de sa Parole afin que nous puissions être dans le monde des annonciateurs de cette richesse inépuisable.

La lecture de *Aperuit Illis*, « *lettre apostolique en forme de motu proprio* » par laquelle est institué ce dimanche entièrement consacré à la parole de Dieu, permet de comprendre plus précisément ce que souhaite le Pape. Mais s'il fallait ne retenir qu'un passage du *motu proprio*, ce serait certainement celui-ci : « *Sur le chemin d'accueil de la Parole de Dieu nous accompagnons la Mère du Seigneur, reconnue comme bienheureuse parce qu'elle a cru en l'accomplissement de ce que le Seigneur lui avait dit (cf. Lc 1, 45). La béatitude de Marie précède toutes les béatitudes prononcées par Jésus pour les pauvres, les affligés, les humbles, les pacificateurs et ceux qui sont persécutés, car c'est la condition nécessaire pour toute autre béatitude. Aucun pauvre n'est bienheureux parce qu'il est pauvre ; Il le devient, comme Marie, s'il croit en l'accomplissement de la Parole de Dieu.*

[Lire la lettre apostolique Aperuit Illis](#)

Illustration : [Thomas B.](#) de [Pixabay](#)